

**MAIRIE
DE
AMBÉRIEUX EN
DOMBES**



AIN

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 avril 2022**

Convocation a été faite le 30 mars 2022

Secrétaire de séance : M Frank CORDIER

Excusés : M Christophe SELIG donne pouvoir à M Alex COLOMB, Mme Agnès REBUT donne pouvoir à Mme Sylvie ROSIER, Mme Annelise MAZILLE donne pouvoir à Mme Christelle ABRAZIAN, M Christophe SAINT-CYR donne pouvoir à Mme Christine FORNÈS.

Le compte-rendu du conseil municipal du 17 février 2022 est approuvé à l'unanimité

Sous la présidence de Mme Christine FORNÈS, Maire, le conseil municipal a délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Finances

• **Taxes locales 2022**

Par délibération du 13 janvier 2022, le conseil a fixé les taux de taxes locales pour l'année 2022. Madame la préfète demande à ce que celle-ci soit retirée car le taux départemental ne doit plus être mentionné.

ANNULE la délibération n° 2022-01-002

DECIDE de ne pas modifier les taux des deux taxes directes pour l'année 2022 qui sont maintenus comme suit :

▪ Taxe foncière	34.11%
▪ Taxe foncière non bâti	36.48%

ACCORD A L'UNANIMITE

• **Compte administratif 2021**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame FATOME Dominique délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par Madame FORNÈS Christine, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		112 463.62€		302 339.03€		414 802.65€
Opérations de l'exercice	296 560.43€	444 432.42€	937 744.10€	1 246 754.97€	1 234 304.53€	1 691 187.39€
TOTAUX	296 560.43€	556 896.04€	937 744.10€	1 548 556.02 €	1 234 304.53€	2 105 990.04€
Résultats exercice		260 335.61€		611 349.90€		871 685.51 €
Reste à réaliser	145 999.73€	23 370€			145 999.73€	23 370€
TOTAUX					145 999.73€	895 055.51€
RESULTATS DEFINITIFS		137 705.88		611 349.90€		749 055.78€

ACCORD A L'UNANIMITE

• **Compte de gestion 2021**

Après s'être fait présenter le budgets primitif de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer pour le budget communal.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2021.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la conformité des écritures budgétaires et comptables.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire.

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

- DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2021 par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

ACCORD A L'UNANIMITE

• **Affectation du résultat 2021**

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 611 349.90 €
- un excédent d'investissement de : 137 705.88 €

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 309 010.87 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	+ 302 339.03 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	+ 611 349.90 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	+ 260 335.61 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	- 122 629.73 €
Besoin de financement F	=D+E + 137 705.88 €
AFFECTATION = C	=G+H 611 349.90 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	300 000 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	311 349.90 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0

ACCORD A L'UNANIMITE

- **Budget primitif 2022**

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du budget primitif 2022, présenté par Madame le Maire, a approuvé à l'unanimité ce budget qui s'équilibre à :

- Section de fonctionnement : 1 479 809.90€
- Section d'investissement : 905 465.51€

Principales dépenses de fonctionnement :

- Hausse des charges à caractère général : impact fort des dépenses supplémentaires imposées par la pandémie sur le ménage et les produits d'entretien ; hausse importante des dépenses liés aux énergies (électricité, carburant, combustible) ainsi qu'une prévision importante pour les entretiens de terrains, des bâtiments publics et des voies et réseaux.
- Légère hausse des dépenses de personnel avec la prévision d'un emploi d'ATSEM suite à l'ouverture d'une classe supplémentaire et le recrutement d'un policier municipal.
- Hausse des charges de gestion courante (élus, formation des élus SDIS, SIEA, subvention, ...)

Principales Dépenses d'investissement :

- Remboursement du capital des emprunts : 120 000€
- Autres investissements : aménagement du restaurant scolaire, relamping de la salle polyvalente et du terrain de foot, marquages et signalétique routière, trottoir et éclairage RD66D, matériel informatique, accessibilité programme ADAP, mode doux route de Saint Trivier, matériel de sport pour l'école, sécurisation des abords de l'école.
- Restes à réaliser 2021 : mode doux route de Saint Trivier, aménagement de la 10ème classe, matériel pour le service technique, frais d'étude RD66

ACCORD A L'UNANIMITE

- **Subventions aux associations**

Amicale boules	150 €
Amis des tours	150 €
Anciens combattants	150 €
APADE	150 €
Chorale Chantemuse	150 €
Sainte Bernadette	150 €
Société de chasse	150€
SHR	150 €
Sou des écoles	150 €
Sou des écoles (pour sorties scolaires)	800 €
FCPE	150 €
Comité du souvenir français	150 €
Passerelle	150 €
Objectifs en Dombes	150 €
Oxy'Jeunes	4 000€
Académie de la Dombes	150 €
Amicale des donneurs de sang	150 €
Prévention routière	150 €
Gym Danse	150€
SCME	150€
Judo	150€
TOTAL	7 650€

ACCORD A L'UNANIMITE

- **Subvention exceptionnelle à la SHR**

Madame le Maire rappelle la réalisation d'un parking stabilisé afin d'accueillir notamment les cavaliers lors des concours hippiques. Afin de sécuriser ce parking, il est nécessaire de le clôturer (à la fois pour éviter les intrusions extérieures mais aussi que les chevaux s'échappent sur la route). Une convention avait été réalisée indiquant que c'est la commune qui prend à sa charge la réalisation de la clôture en intégralité. La SHR propose d'effectuer le reste de la clôture du parking et du terrain hippique. En complément de la subvention versée en décembre 2021, il est proposé de verser une subvention de 560€ à la SHR afin que l'association puisse terminer la clôture du terrain.

ACCORD A L'UNANIMITE

- **Demande de subvention au département de l'Ain – cheminement piéton RD66**

Madame le Maire, rappelle au conseil municipal le projet de cheminement piéton pour la RD66. Les travaux s'élèvent à 91 979.40€ HT. Il est proposé au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du département de l'Ain pour la réalisation de ces travaux.

Plan de financement :

Source	Montant HT
Commune : autofinancement	73 583.52 €
Département de l'Ain (taux maxi : 20%)	18 395.88€
TOTAL	91 979.40€

- **APPROUVE** le projet de travaux de création d'un cheminement piéton sur la RD66
- **APPROUVE** le plan de financement présenté.
- **DIT** que ces travaux seront réalisés au cours de l'année 2022-2023
- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget communal 2022, en section d'investissement.
- **SOLLICITE** l'aide du département de l'Ain d'un montant de 18 395.88€ HT sur la base du coût estimatif des travaux s'élevant à 91 979.40€

ACCORD A L'UNANIMITE

2. Intercommunalité

- **Adhésion au groupement de commande de fourniture et de maintenance des outils d'impression (CCDSV)**

Madame le Maire expose au conseil que le groupement de commande d'achat et maintenance des outils d'impression conclu le 20 septembre 2018 entre la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée (CCDSV) et certaines de ses communes membres arrive à son terme.

La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée propose que soit constitué, dans la continuité du montage juridique initial et conformément aux articles L. 2113-6 et L. 2113-7 du Code de la Commande Publique, un nouveau groupement de commandes.

- **APPROUVE** le principe de constitution d'un groupement de commandes permettant la fourniture et la maintenance des outils d'impression des membres du groupement ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la fourniture et la maintenance des outils d'impression, annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de groupement ;
- **AUTORISE** le président de la CCDSV à signer le marché passé sur le fondement de cette convention et tous les actes administratifs qui en découleront ;
- **DIT** que les crédits résultant de l'exécution des contrats passés dans le cadre de ladite convention seront prévus au budget.

ACCORD A L'UNANIMITE

- **Adhésion groupement commande d'audits énergétiques du SIEA**

Le SIEA propose l'adhésion à un groupement de commandes pour l'élaboration d'audits énergétiques pour les bâtiments publics de notre commune. Le regroupement des pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, commandeurs d'audit, sous la forme d'un groupement de commandes, tel que prévu par les Articles L2113-6 à L2113-8 du code de la commande publique, est un outil qui permet d'effectuer plus efficacement et de manière mutualisée les opérations de mise en concurrence

Le coordonnateur du groupement sera le SIEA. Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs prestataires afin de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

- **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques, annexée à la présente délibération.
- **AUTORISE** l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la réalisation d'audits énergétiques
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires ;

- **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à désigner les bâtiments que la commune souhaite intégrer au groupement pour la réalisation d'audits énergétiques.
- **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la commune.

ACCORD A L'UNANIMITE

- **Compte-rendu conseil communautaire du 17 mars 2022 (Pierre ROSET)**

Le conseil communautaire a pris une délibération afin de modifier la composition du bureau communautaire suite au changement de maire à Parcieux. Dans le cadre du vote du budget 2022, le débat d'orientation budgétaire a eu lieu (dépenses réelles de fonctionnement 17 M€, recettes réelles de fonctionnement 19.2M€, dépenses réelles d'investissement 20.2M€, recettes réelles d'investissement 9M€). Concernant le personnel, le conseil a eu un débat sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire, il y a 55,8 ETP à la CCDSV et 20 emplois de vacataires ont été créés pour l'information et la distribution des bacs de tri sélectif auprès des habitants du territoire. La CCDSV aide les associations qui organise des spectacles, en 2021 le Comité des Fêtes d'Ambérieux En Dombes en a bénéficié.

La communauté de commune va subventionner une boutique droguerie de vente en vrac à Trévoux avec l'aide également de la région.

Un nouveau règlement pour les déchèteries, désormais les particuliers peuvent effectuer 30 passages par an (au lieu de 50) et les entreprises ont droit à 12 passages gratuits.

PREND ACTE

3. Enfance- école

- **CR conseil d'école (Dominique FATOME)**

Le conseil d'école a eu lieu le 10 mars à Sainte Olive. La directrice a fait un point sur le protocole sanitaire sur cette dernière période et les évolutions qu'il y a eu. Un retour sur les effectifs a été fait, la 10^{ème} classe sera officiellement ouverte pour la rentrée scolaire 2022/2023 il y a beaucoup d'enfants en maternelle. Madame la directrice a également expliqué le bilan de santé qui est organisé par la PMI pour les élèves de moyenne section, des bilans de santé sont également effectué pour les CP.

Plusieurs projets sont prévus : le journal de l'école, poursuite du cycle sportif à Fareins et du cycle de natation, le livret scolaire unique, la photo de classe, accueil des classes à la bibliothèque, intervention du Sytraival et du syndicat des rivières pour des animations autour du respect de l'environnement.

PREND ACTE

4. Vie locale

- **Compte rendu des commissions communales**

Sécurité routière : les panneaux de signalisation ont été installés. La commission a réalisé une opération « STOP » le constat qui a été fait est que lorsqu'il y a peu de circulation, peu de personne s'arrête. 1 personne sur 2 ne s'arrête pas au STOP. La commission travaille sur la création d'une aire de covoiturage. 2 actions vont avoir lieu en fin d'année 2022 : une action à la sortie de l'école par l'association Ain Sécurité Routière et deux sessions de code.

Personnel : une enquête a été réalisée sur les ATSEM sur le territoire de la CCDSV et de la Dombes afin de connaître le nombre d'ATSEM par classe ainsi que leurs missions. Un recrutement est en cours pour un poste d'apprenti(e) ATSEM. La commission a également effectué les entretiens annuels du personnel.

Communication : le site va pouvoir être en ligne, un grand travail a été effectué pour renseigner les différentes informations.

CME : lors de sa réunion du 19/03 le CME a travaillé sur les différents projets en cours : film publicitaire d'Ambérieux en Dombes en lien avec la commission communication, mise en place de bacs aromatiques, recherche sur la mise en place d'un radar pédagogique ainsi que sur l'organisation d'une demi-journée d'activité. Les jeunes élus ont mangé ensemble le midi et l'après-midi, ils se sont consacrés à la peinture des boîtes à idées. Il n'y a pas encore de date fixée pour l'inauguration.

Jeunesse et sport : la commission a fait un point sur les travaux prévus au restaurant scolaire, elle travaille sur la remise en place de l'opération « un fruit à la récré ». un travail est en cours pour la création d'un terrain de sport à l'école, la commission devra réfléchir au lieu d'implantation. Dans un premier temps, et en travaillant avec les enseignants du matériel de sport devrait être installé (panneaux, table de ping-pong, etc).

Concernant le volet sport, la commission va mettre en place un groupe de travail pour la buvette du terrain de foot. Des réflexions sont également en cours pour la plaine de jeux et la création d'un parcours de santé à proximité du plan d'eau.

- **Convention de prestation de service avec la SACPA**

Madame le Maire rappelle qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (Code rural et de la pêche maritime, L211-1 à L211-30 et R211-1 à R211-12).

La gestion des animaux errants ou dangereux relève de l'autorité du maire. Chaque commune doit disposer :

- soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants,
- soit du service d'une fourrière établie sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette dernière. (Article L. 211-24 du code rural et de la pêche maritime).

Depuis 2018, la commune a signé un marché de prestations de services avec la SACPA. Il est proposé de le renouveler pour 3 ans. Le groupe SACPA est compétent pour la capture, le ramassage, le transport des animaux errants, blessés ou morts sur la voie publique et de gestion de fourrière animale pour un montant annuel de 0.972€ HT/ habitants, soit pour 2022 un montant de 2 071.52€ TTC.

ACCORD A L'UNANIMITE

- **Compte-rendu de l'assemblée générale d'objectif en Dombes (Alex COLOMB)**

L'assemblée générale s'est tenue le 1^{er} mars. L'association a participé à plusieurs forums des associations ce qui a permis de nouvelles adhésions pour l'année 2022. Les réunions ont lieu le mardi (pendant la pandémie, les cours avaient lieu en visio). En 2021, quelques sorties ont pu avoir lieu, une exposition photo à la bibliothèque ainsi qu'une séance studio.

En 2022, l'exposition photo aura lieu le 30 avril et le 1^{er} mai à la salle polyvalente, une séance studio sera programmée pour la fin d'année.

L'association se porte bien et comptait 22 adhérents en 2021.

- **Compte-rendu de l'assemblée générale de la SHR (Christelle ABRAZIAN)**

L'assemblée générale s'est tenue le 26 mars. L'année 2021 a été une année compliquée toujours dans le cadre de la pandémie de covid mais également à cause d'une épidémie de rhinopneumonie qui a touché les chevaux, 7 concours ont pu être organisés.

La SHR a également effectué des travaux sur les terrains notamment avec l'aide financière de la mairie, de la Région et du Fond Eperon.

L'association a un bilan financier 2021 qui est positif, et une bonne ambiance règne.

- **Compte-rendu comité pilotage sur les médecins (Damien BOUHOUB)**

Actuellement, 2 médecins exercent à Ambérieux en Dombes, l'un des médecins va partir en retraite d'ici 2 ans. Plusieurs idées ont été évoquées pour apporter une offre médicale sur la commune : consultation en télécabine, consultation avancée avec les médecins de Châtillon Sur Chalaronne ou encore la promotion de l'arrivée d'un médecin. Actuellement, il n'est pas simple de faire venir de nouveaux médecins malgré un dynamisme sur la commune et un personnel médical déjà en place. Le comité de pilotage travaille pour trouver des personnes qui s'installeraient dans le projet « Anahome ». En relation avec la commission communication, une publicité/promotion de la commune sera réalisée pour valoriser la commune d'Ambérieux en Dombes.

5. Questions diverses

Une information a été donnée sur le changement à partir d'avril 2022 du prestataire d'eau. Le syndicat d'eau potable a retenu l'entreprise SAUR.

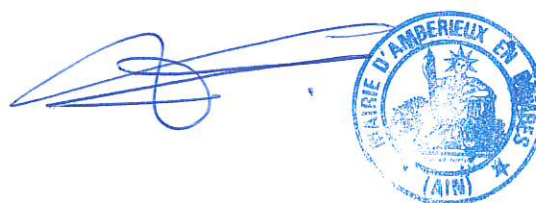
- **Agenda**

Mardi 12 avril	19h15	Commission communication
Jeudi 21 avril		Don du sang à Frans
Vendredi 22 avril		Retraite aux flambeaux et bal des conscrits
Dimanche 24 avril	8h00-19h00	Elections présidentielles 2 ^{ème} tour Vague des conscrits
Samedi 30 avril		Exposition photos
Dimanche 1 ^{er} mai		Exposition photos
Mardi 3 mai	20h00	Réunion publique
Jeudi 5 mai	20h30	Groupe de travail route de Rancé
Jeudi 19 mai	20h30	Conseil municipal
Dimanche 12 juin		Elections législatives 1 ^{er} tour
Dimanche 19 juin		Elections législatives 2 ^{ème} tour

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h45.

Affiché en exécution de l'article L 2125 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Le Maire
C. FORNÈS**

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'AMBERIEUX EN DOMBES' around the perimeter and '(A18)' at the bottom. The center of the stamp features a coat of arms with a castle tower and a star.